

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2013

---

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE928

présenté par  
Mme Linkenheld, rapporteure

-----

### ARTICLE 49

A la fin de la première phrase de l'alinéa 20, substituer à la référence:"L. 741-1", la référence:"L. 731-1".

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.